

Le recours : une signature d'humanité

Propos
recueillis par
Myriam
TONUS

Qui dit "recours" pense immédiatement droit, procédure, conflit. Doyen de Faculté et professeur d'anthropologie philosophique à l'UCL, Michel DUPUIS invite à un regard plus large, plus positif aussi, sur ce qui pourrait bien être un élément constitutif de nos relations.

✓ Pouvoir recourir, avoir recours à: est-ce important pour un individu ?

Michel DUPUIS: L'acte même de recourir, qu'on pourrait appeler aussi l'acte de faire appel, est en effet tout à fait fondamental, et cela pour deux raisons. La première est que c'est un acte de langage, un moment essentiel du vécu symbolique - symbolique entendu ici au sens de ce qui nous relie les uns aux autres et nous constitue humains. Dans le monde naturel, les faits sont ce qu'ils sont: il pleut et on ne peut pas faire appel là-contre. La deuxième raison, c'est que l'acte de recours est un des moments essentiels où s'écrit la liberté. C'est la possibilité de sortir du sens unique, d'un processus engagé pour en appeler à sa justification. C'est pourquoi on peut penser que c'est également un moment fondamental dans un système démocratique que de prévoir des procédures de recours. Pour le dire familièrement: contre le déterminisme naturel (quand il pleut, il pleut), quand je commence à parler, tu peux en appeler pour que j'arrive à me taire; quelque chose est possible, de l'ordre de la liberté, du dégagement pour s'extraire d'une situation dont on estime, à certains moments, qu'elle n'est pas légitime. On pense que l'on a été trompé, ou bien on a pensé bien faire et manifestement, les choses ne tournent pas comme on s'y attendait. Et ce qui est encore tout à fait fondamental, c'est que l'acte de recourir signe la présence du tiers - puisqu'il faut en appeler à quelqu'un (à Dieu, aux parents, au juge...). Cela, c'est à nouveau un mouvement d'ouverture, un désenclavement par rapport à une structure dyadique, où deux individus sont enfermés l'un avec et par l'autre - ce qui est tout à fait toxique.

Une affaire humaine

✓ Est-ce cette nécessité d'un tiers qui justifie la présence d'un juge, d'une commission... ?

MD: Que le tiers soit juge, commission, expert, assureur, autorité quelconque, c'est presque un détail. L'important est qu'il apparait comme "tiers", c'est-à-dire en dehors, et qu'on lui reconnaît la possibilité de

dire une parole qui va remettre en cause ce qui est enclenché dans un processus. Les petits enfants font cela spontanément: si une transaction ne fonctionne pas avec maman, on va aller trouver papa - ou l'inverse. Remarquez que cela signifie, au minimum, que l'autre parent est considéré comme disponible. Le recours, ce n'est pas quelque chose qu'on espère; c'est quelque chose dont on sait qu'il existe! Je sais qu'il existe quelqu'un qui va m'entendre, qui va donner la parole qui structure. Il y a là un espace de confiance fondamental. Oui, pour recourir, il faut avoir une confiance extraordinaire... Il ne faudrait pas l'oublier, au moment où l'on voit comment on peut agir de manière étroite, procédurière.

✓ Et s'il n'y a personne, si le recours n'est pas possible...

MD: Alors, on est dans l'horreur, dans un monde de pure violence. On est dans une forme de totalitarisme, de terrorisme qui va se multiplier.

✓ Le recours est-il nécessairement lié à la reconnaissance des droits ?

MD: C'est là qu'il faut faire attention aux mots! Lorsque je dis que "recourir" est synonyme de "faire appel à", ce n'est pas tout à fait correct. Aujourd'hui, le recours est compris comme une procédure juridique. Mais il vient d'autre chose, qui est le fait d'"en appeler à": au départ, c'est donc une attitude beaucoup plus générale. La plainte de Job, dans la Bible, est un exemple de cette attitude d'appel. C'est seulement à partir de là qu'on peut imaginer des recours qui sont contractuels, déterminés par la norme. En ce sens, le recours

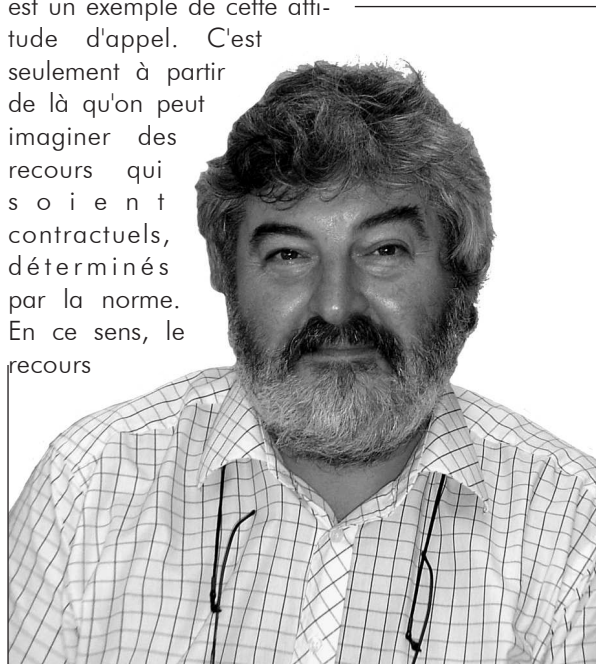


Photo: Myriam TONUS

DOSSIER

neuf
EXPOSANT

N° 21 / 2004
SEPTEMBRE/OCTOBRE



juridique - tellement fréquent aujourd'hui - dessine un cadre plus étroit. Il faut d'ailleurs remarquer qu'on peut en appeler contre une injustice dont on n'est pas soi-même la victime. Preuve que la revendication de droits individuels n'est pas le seul moteur du recours. L'appel, c'est la prise en compte d'une situation jugée non légitime, non tolérable.

✓ **Dans ces conditions, on peut penser que le recours est propre aux humains...**

MD: Effectivement, seul l'être humain peut recourir! On vient de le voir, au départ il y a une plainte, qui estime ne pas être entendue; il y a moyen de formaliser, d'intensifier cette plainte en lui donnant une portée de plus en plus formelle, voire légale. Lorsque les évangiles préconisent de se mettre d'accord avant d'aller chez le juge, ils disent ce processus à plusieurs étapes. Et l'on sent bien qu'en principe, ce n'est qu'en dernière instance qu'on va "mettre le paquet", si c'est vraiment nécessaire. À tout prendre, l'arrangement est peut-être possible...

De la plainte à la revendication

✓ **Peut-on pour autant parler de "droit de recours"?**

MD: Pourquoi pas? Non seulement on peut le revendiquer, mais à certains moments, on peut même l'inventer et, probablement, le construire. C'est par leur vécu et leurs expériences que nos sociétés ont inventé ces procédures. Prenons un exemple contemporain. Pendant des années, la question de la relation médecin-patient ne s'est pas posée; aujourd'hui, on estime, dans un espace démocratique, que les choses ne vont pas d'elles-mêmes et qu'un patient a le droit de recourir contre son médecin. C'est vrai également pour certaines situations accidentelles ou catastrophiques: autrefois, on ne recourait pas contre la fatalité et maintenant, on essaie d'établir des responsabilités. Un autre champ majeur, c'est le domaine de l'éducation et de l'école. Aujourd'hui, on pense que

même si une parole structurante est en effet donnée dans l'enseignement, cette parole n'est pas sans recours, il y a possibilité de discuter ce donné.

✓ **Tout de même, entre Job qui cherche à faire entendre sa plainte et l'individu qui déclare: "J'ai le droit de porter plainte", n'y a-t-il pas une différence?**

MD: Évidemment. On sent bien que ce n'est pas exactement la même chose. Dans le premier cas, il y a cette confiance fondamentale que j'évoquais et un abandon dans cette confiance, et en ce sens-là, ce n'est pas de la revendication - même si Job "tire sur la ficelle", si j'ose dire! Cela nous amène à identifier une évolution culturelle majeure qu'on pourrait appeler la contractualisation, la judiciarisation généralisées, où l'individu apparaît d'abord comme un détenteur de droits; ceux qui le conseillent sont là avant tout pour indiquer précisément quels sont ses droits, plutôt que pour dénouer la procédure. À ce moment, le paradigme du recours change clairement. Au fur et à mesure que les cultures s'organisent de façon plus complexe, le processus s'amplifie. Ainsi, jusqu'il y a peu, lorsqu'il pleuvait dans mon jardin, je ne pouvais m'en prendre - éventuellement - qu'au bon Dieu; mais si je peux penser que sur le terrain voisin, une usine produit une modification climatique, la revendication prend une autre tournure!

✓ **N'est-ce pas le signe d'une évolution du degré de confiance dans les relations humaines? Autrefois, faire appel était le signe d'une confiance dans le fait que les relations humaines pouvaient être rétablies dans leur justesse...**

MD: De fait, la tonalité générale a changé: je ne fais plus recours afin de m'entendre avec mon voisin pollueur, mais pour obtenir des dédommagements. Cela a partie liée avec le changement de paradigme: il s'agit moins de s'en remettre à un juge que de faire exécuter quelque chose qu'on a déjà calculé

soi-même, sachant qu'on y avait droit, estimant qu'on va gagner telle ou telle chose. Cela change évidemment quelque chose à la relation: on est toujours bien dans une relation, mais rétrécie, élémentaire... On pourrait aller jusqu'à imaginer une société qui redeviendrait totalisatrice, à sens unique, à cause de ces procédures-là. On lit souvent les romans de KAFKA comme la mise en scène de l'individu livré à l'arbitraire de l'administration - et c'est une lecture cohérente. Mais imaginons une société où tous les recours sont toujours possibles: il n'y aurait plus l'humain prisonnier d'une machine administrative, mais on deviendrait prisonniers les uns des autres! Il y a bien sûr des paramètres qui expliquent ces tendances: l'individualisme, le relativisme des relations humaines qui ne sont plus fondées sur des choses aussi indiscutables que la famille, la tribu ou le clan. On est désormais toutes et tous dans les liaisons contractuelles, sur lesquelles on s'est mis d'accord - mais on peut aussi toujours dénoncer un accord... Dans ces conditions, il n'est pas sûr que la cohésion sociale puisse se maintenir. Et si ça tient tout de même, c'est sans doute parce qu'il demeure autre chose...

✓ **Effectivement, car des relations purement contractuelles ne finissent-elles pas par se fonder essentiellement sur la crainte ?**

MD: Oui, et c'est ainsi qu'on en arrive à voir, dans l'enseignement, des délibérations aboutir à des décisions proprement absurdes, par crainte d'éventuels recours. Idem en médecine: là où on attend des initiatives qui doivent donner du bénéfice au patient, on voit des chirurgiens hésiter à intervenir, alors qu'ils auraient de bonnes raisons de le faire.

Une place pour la miséricorde

✓ **Mais alors, le recours est-il justifié dans n'importe quelle situation ?**

MD: Cette question est tentante, j'aurais trop vite envie de dire: "Oui, effectivement, il y a des choses contre lesquelles on ne peut pas recourir". Quand un enfant handicapé s'estime lésé d'exister et tente un recours, on a tendance à se dire qu'on pousse un peu loin la chose. Pourtant, même en supposant cela, et même si le contenu de la plainte n'est pas forcément recevable, moi je me dis qu'il y a dans cette plainte quelque chose de profondément humain. Au total, sans doute tomberons-nous d'accord pour dire qu'il y a des situations limites: je ne vais pas tenter un procès à ma femme parce qu'elle tombe malade et que cela m'ennuie! Mais même au sein des dérives, des pathologies demeure un signal humain fort: on ne se satisfait pas de la condition subie. Mais voilà: comme êtres humains, ne devons-nous pas également apprendre à nous satisfaire de quelque chose? Apprendre à gérer, à subir, à endurer? Évidemment, ce n'est pas fort à la mode; et on sait l'usage que certains idéologues de la souffrance ont fait de ces mots. Reste que pouvoir articuler la plainte et l'endurance

est peut-être une piste intéressante. Après tout, Yahvé n'est pas venu sauver Job en hélicoptère!

✓ **Où commencent les dérives du recours, selon vous ?**

MD: À partir du moment où le recours est utilisé pour lui-même, pour nier une responsabilité personnelle, plutôt que pour sincèrement se plaindre d'une injustice ressentie.

✓ **Mais notre société est-elle encore capable d'entendre, d'accueillir la plainte ?**

MD: Ça, c'est une question fort importante, en effet. Car on peut se demander: quel est le contenu de la plainte? Quel est le désir à l'œuvre dans la plainte? Est-ce une pièce qui manque (auquel cas, une décision de justice ou une dose de Prozac suffiront...), ou bien est-ce une expression qui ouvre malgré tout la possibilité de continuer? D'où l'extrême importance de l'écoute, pour bien décoder les demandes. Dans une société aux vues un peu courtes, où toute question doit trouver immédiatement sa réponse, c'est problématique... Mais il faut à nouveau reconnaître que - avantage ou inconvénient d'une société démocratique - lorsque le juge est saisi d'une plainte, il ne doit pas faire de psychologie, mais du droit. Peut-il se permettre d'interpréter la plainte, au risque de noyer le poisson? Ceci dit, personne n'est obligé de penser en termes juridiques! Si l'on a inventé le droit pour réguler certaines zones difficiles de nos relations, nos relations ne se limitent pas à cela. Et la question est: aujourd'hui, nos contemporains ont-ils encore suffisamment le sens des relations humaines toutes simples, où le recours est bien sûr possible, mais aussi la miséricorde? Où la réponse peut être surabondante par rapport à la misère de la demande? Autrement dit, et cette question est majeure, y a-t-il dans notre société un espace du sens qui ne soit pas canalisé par le droit? Ne vit-on pas dans un "monde de la réparation", c'est-à-dire un monde paranoïaque? Cet univers est sans doute très utile pour régler les accidents de roulage, mais en d'autres domaines, cela devient vite très compliqué...

✓ **N'y a-t-il pas cependant des bénéficiaires au recours ?**

MD: Mais si! L'existence même du recours est un appel à la responsabilité des acteurs en présence, et aussi du tiers. Au total, c'est donc un processus qui peut favoriser la maturation: c'est parfois à l'occasion d'un recours introduit qu'un étudiant (et ses parents...) prend la mesure de ce qu'il n'a pas fait. Et surtout, le recours est au fond un élément de ce qu'Aristote appelle la "délibération": on envisage ensemble ce qui est le mieux. Dans ce cas, ce n'est pas un facteur de désordre, mais une manière de prendre part à la conversation entre humains. Cela participe à la construction de la vérité. ■